

inférieurs à 100 000 \$ et pour les achats commerciaux dont la valeur ne dépasse pas 5 millions de dollars américains.

## NORMES ET MESURES

La tendance du gouvernement américain à imposer des normes obligatoires pour atteindre les objectifs réglementaires inquiète le Canada. On peut citer en exemple le *Fastener Quality Act*, la reconnaissance des laboratoires canadiens par les autorités américaines pour les tests obligatoires d'abus de drogues pour les transporteurs routiers, une proposition exigeant que le nom du pays d'origine soit indiqué dans l'espace d'affichage principal des légumes surgelés, une proposition récente du Département de l'énergie en vue de fixer les normes de fiabilité électrique pour l'ensemble de l'Amérique du Nord et une proposition de normes OSHA (Occupational Safety and Health Administration) concernant l'ergonomie au travail.

Le Canada poursuit un dialogue constructif avec les États-Unis, surtout dans le cadre des travaux du Comité des mesures normatives de l'ALENA, afin de les encourager à atténuer l'ampleur des restrictions réglementaires qui frappent l'industrie et de laisser à celle-ci le soin de s'auto-réglementer dans le contexte de l'intégration croissante du marché nord-américain.

Les quatre sous-comités sectoriels de l'ALENA (industrie automobile, transports terrestres, télécommunications et étiquetage des produits textiles) offrent également d'excellentes occasions de promouvoir la coopération bilatérale dans le domaine des normes et des règlements. Les sous-comités des transports terrestres et de l'étiquetage des produits textiles ont tous les deux harmonisé avec succès les normes afin de faciliter le commerce, notamment à l'égard de la conformité des camions aux normes qui s'appliquent aux véhicules automobiles et de l'étiquetage pour l'entretien des produits textiles. Dans les secteurs des télécommunications et de l'automobile, où les normes canadiennes et américaines se complètent généralement, les sous-comités s'efforcent d'accroître la coopération bilatérale et la coordination des activités dans les rencontres et organismes internationaux.

Les organismes canadiens et américains collaborent étroitement dans le but de conclure des ARM sur les essais et la certification de produits et sur les systèmes de gestion environnementale ainsi que sur l'harmonisation et l'élaboration conjointe de règlements, lorsque

de tels accords peuvent être utiles aux exportateurs. Le Conseil canadien des normes (CCN) est parvenu à conclure une entente d'accréditation de laboratoire pour les essais d'attaches avec le National Institute of Standards and Technology, entente qui permettra d'améliorer l'accès pour les sociétés canadiennes lorsque le *Fastener Quality Act* entrera en vigueur. L'OSHA et le CCN ont convenu de collaborer pour l'accréditation d'organismes qui certifient des produits utilisés dans les lieux de travail par le partage d'information, par la participation mutuelle aux évaluations de l'autre partie et par l'harmonisation des politiques et procédures. Lors d'un processus antérieur d'accréditation, des laboratoires canadiens ont été accrédités pour la conduite de tests concernant les conducteurs de véhicules utilitaires, dans le cadre du programme sur la toxicomanie de la FHWA. Un processus d'accréditation direct de laboratoires canadiens est maintenant en cours de discussion entre la FHWA et Transports Canada (TC). La FHWA et TC mettent également la dernière main à un accord qui aura pour effet d'établir la réciprocité des exigences d'aptitude physique et mentale pour les conducteurs de véhicules utilitaires.

Pour ce qui est des autres paliers de gouvernement, les exportateurs canadiens doivent souvent faire face à des obstacles traditionnels qui remontent à une époque antérieure à l'expansion du commerce entre les deux pays. Le Canada cherche à obtenir des États-Unis qu'ils appliquent de façon plus complète les engagements pris dans le contexte de l'ALENA et de l'OMC en ce qui concerne les normes et mesures adoptées par les États et les municipalités afin de les améliorer ou de les moderniser et d'accroître ainsi le volume et la diversité de nos échanges de produits manufacturés. Le Canada s'efforce par ailleurs d'améliorer le dialogue bilatéral au niveau des provinces et des États afin d'accroître la coopération dans la mise au point des normes et des règlements dans les domaines des appareils sous pression et des produits de construction et dans l'harmonisation des normes réglementées de sécurité électrique.

Enfin, le Canada continuera d'encourager l'industrie canadienne à collaborer avec l'industrie américaine en vue d'élaborer et d'utiliser des normes volontaires communes qui se substitueraient aux règlements édictés par les gouvernements. Ces initiatives concernant les normes s'accompagneront d'autres mesures visant à fournir des services convenables d'évaluation de conformité.